



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
15 juin 2021
Français
Original : anglais

Seconde session ordinaire de 2021
30 août-2 septembre 2021, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa session annuelle de 2021**

Table des matières

**Session annuelle de 2021
(7-11 juin 2021)**

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2021/4	Examen cumulatif du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 et du rapport annuel de l'Administrateur pour 2020	2
2021/5	Évaluation du PNUD	2
2021/6	Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2020	5
2021/7	Programme des Volontaires des Nations Unies : Rapport de l'Administrateur	5
2021/8	Mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 : Rapport de la Directrice exécutive	6
2021/9	Évaluation du FNUAP	6
2021/10	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	7
2021/11	Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations et réponses de l'administration	7
2021/12	Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	9
2021/13	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2021	10



2021/4**Examen cumulatif du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 et du rapport annuel de l'Administrateur pour 2020***Le Conseil d'administration,*

1. *Prend note* de l'Examen cumulatif du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 et du rapport annuel de l'Administrateur pour 2020 (DP/2021/16) et de ses annexes, du rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2020 (DP/2021/16/Add.1) et de ses annexes, et de l'annexe statistique (DP/2021/16/Add.2) ;

2. *Se félicite* de ce que le PNUD ait, en toute rapidité, prêté, sur les plans local et mondial, un appui aux programmes de pays pour leur permettre de riposter à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), notamment en dirigeant les aspects techniques pour la mise en œuvre de l'action socioéconomique immédiate des Nations Unies face à la COVID-19, et accueille avec satisfaction l'insertion de nouvelles mesures d'établissement de rapports arrêtées de concert avec le système des Nations Unies pour le développement pour saisir les résultats de la riposte à la pandémie ;

3. *Prend note* de ce que le PNUD continue d'aller de l'avant dans la réalisation de son plan stratégique pour 2018-2021, faisant fond sur les enseignements tirés de l'examen à mi-parcours et constatant que le PNUD a réalisé en 2020 son deuxième taux d'exécution de programmes le plus élevé en six ans ;

4. *Encourage* le PNUD à continuer d'accélérer la cadence de son action pour réaliser ce qui reste de son plan stratégique, en s'inspirant des mesures agiles prises pour riposter à la pandémie et des leçons tirées de cette expérience pour établir le plan stratégique pour la période 2022-2025 ;

5. *Se félicite* de ce que le PNUD affiche la ferme volonté d'apporter aux pays un appui systémique intégré qui leur permette d'aller plus rapidement de l'avant de l'avant pour atteindre les objectifs de développement durable dans le cadre d'un système des Nations Unies pour le développement réformé et encourage le PNUD à continuer d'œuvrer étroitement avec les organismes des Nations Unies pour apporter aux pays un appui en ce qu'ils concourent à la réalisation des objectifs communs du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ;

6. *Prend acte en s'en réjouissant* du trentième anniversaire du Rapport sur le développement humain et du Rapport sur l'indice de développement humain et encourage le PNUD à continuer de faire œuvre de pionnier s'agissant de mesurer l'évolution du développement humain par des méthodes inclusives, durables adossées à des données.

*11 juin 2021***2021/5****Évaluation du PNUD***Le Conseil d'administration,*

En ce qui concerne le rapport annuel sur les activités d'évaluation menées en 2020 (DP/2021/19) et les observations de l'administration s'y rapportant :

1. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'évaluation (DP/2021/19) et des observations de l'administration s'y rapportant, se félicite du complément d'analyse proposé touchant les principales conclusions et leçons tirées des

évaluations faites en 2020 et prie le PNUD de traiter les questions suscitées par celles-ci ;

2. *Salue* le fait que le Bureau indépendant d'évaluation entreprend d'œuvrer plus étroitement avec les bureaux de pays du PNUD à améliorer la qualité et la couverture des évaluations décentralisées, et se félicite de ce que le PNUD fait pour collaborer avec le Bureau indépendant d'évaluation en vue d'améliorer l'activité d'évaluation décentralisée, encourage le PNUD à continuer à agir dans ce sens, le but étant d'identifier et de constituer des capacités et moyens d'évaluation qui permettent d'améliorer sensiblement la note de satisfaction des évaluations décentralisées ;

3. *Salue* la nouvelle prometteuse Initiative d'évaluation mondiale lancée par le Bureau indépendant d'évaluation avec le Groupe indépendant d'évaluation de la Banque mondiale et d'autres partenaires, le but en étant de susciter une école de l'évaluation à l'échelle mondiale et d'aider les États Membres et d'autres parties prenantes à renforcer les dispositifs et capacités publics de suivi et d'évaluation ;

4. *Prend note* de la qualité des recommandations faites par le Bureau indépendant d'évaluation ainsi que des progrès accomplis s'agissant de mettre en œuvre les dictées à l'administration par les conclusions et recommandations issues des évaluations et encourage le PNUD à continuer de prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations en souffrance et pour exécuter systématiquement et promptement toutes futures recommandations issues d'évaluations ;

En ce qui concerne l'évaluation du plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 (DP/2021/20) et la réponse de l'administration à l'évaluation (DP/2021/21) :

5. *Prend note* de l'évaluation du plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 (DP/2021/20) et de la réponse de l'administration à l'évaluation (DP/2021/21) ;

6. *Félicite* le PNUD d'avoir su s'adapter à la situation inédite de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), faisant la preuve de son aptitude à réorienter sa programmation de pays pour aider les pays à riposter à la pandémie et à se donner les moyens de s'en relever ;

7. *Se félicite* de voir le PNUD entreprendre méthodiquement de promouvoir des solutions de développement intégré et des partenariats de coopération dans le but de soutenir et mobiliser des financements au service des Objectifs de développement durable, tout en institutionalisant le principe qui veut que nul ne soit laissé pour compte ;

8. *Prend note* de la volonté du PNUD de préciser la manière dont il entend élargir et concrétiser l'ambition de faire une place à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles en tant qu'agents catalyseurs de développement au service du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 ;

9. *Prend note avec satisfaction* de ce que le PNUD a fait pour mieux s'ouvrir à ses clients en simplifiant ses procédures et en investissant dans la transformation numérique et l'innovation ;

10. *Reconnaît que* les transformations envisagées dans le Programme 2030 et le plan stratégique pour 2018-2021 exigent un financement plus prévisible et plus souple et note que le PNUD qui enregistre un afflux stable d'autres ressources et voit augmenter ses ressources ordinaires, mobilise et réoriente habilement ses fonds pour riposter à la pandémie de la COVID-19, et l'encourage à continuer de faire fond sur

ses acquis, d'améliorer ses systèmes et pratiques opérationnels et administratifs, notamment en gagnant en agilité et souplesse dans l'intérêt d'une gestion et d'un financement adaptables et de continuer d'entreprendre d'élargir et de diversifier les sources de financement de ses programmes et de promouvoir le financement souple et prévisible ;

11. *Demande* au PNUD de préciser son rôle et la valeur qu'il propose à l'appui du Programme 2030 et de la riposte à la pandémie de la COVID-19, en veillant à tenir dûment compte des principes d'inclusivité et de durabilité en cherchant à dégager des solutions meilleures ;

12. *Encourage* le PNUD à aligner son cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources sur les lignes directrices applicables de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et lui demande d'harmoniser, s'il y a lieu, son cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources avec d'autres entités des Nations Unies, l'accent devant être mis sur tous les niveaux de résultats et d'utiliser au maximum des indicateurs de résultat communs, le but étant de favoriser la contribution du système des Nations Unies pour le développement à la réalisation des Objectifs de développement durable et de renforcer encore la fonction d'évaluation à l'échelle du système ;

13. *Demande* au PNUD de fournir, en temps utile, dans la perspective de la deuxième session ordinaire de 2021, des renseignements plus détaillés sur son cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, y compris sur ses rapports avec le cadre de suivi et de notification de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

14. *Encourage* le PNUD à continuer d'affiner sa gestion fondée sur les résultats et à concevoir son dispositif et ses systèmes de suivi et de notification des résultats de manière à lui permettre de mettre efficacement en œuvre son plan stratégique pour la période 2022-2025, de façon à établir, en temps opportun, des données, méthodes et indicateurs utiles, le but étant d'aider les pays à atteindre plus rapidement les Objectifs de développement durable et de suivre l'évolution de l'action du PNUD à cet égard ;

15. *Demande* au PNUD de tenir compte, selon qu'il conviendra, des recommandations issues de toutes les évaluations pertinentes en établissant le plan stratégique pour la période 2022-2025 et les programmes régionaux connexes ;

En ce qui concerne la troisième évaluation conjointe du Programme de microfinancements effectuée par le Fonds pour l'environnement mondial et le Programme des Nations Unies pour le développement (DP/2021/22) et la réponse de l'administration à l'évaluation (DP/2021/23) :

16. *Prend note* de la troisième évaluation conjointe du Programme de microfinancements effectuée par le Fonds pour l'environnement mondial et le Programme des Nations Unies pour le développement (DP/2021/22) et de la réponse de l'administration à l'évaluation (DP/2021/23) ;

17. *Prend note* des constatations et conclusions de l'évaluation reconnaissant le rôle et le concours non négligeables du PNUD dans la mise en œuvre du Programme de microfinancements (PMF/FEM), programme à vocation générale qui contribue à promouvoir les avantages environnementaux et socioéconomiques dans 126 pays, tout en relevant des domaines qui appellent une plus vigoureuse intervention ;

18. *Demande* au PNUD de collaborer étroitement avec le PMF/FEM, en prêtant son concours et sa contribution à un processus consultatif en vue d'arrêter une vision à long terme actualisée pour le PMF/FEM et d'en réexaminer le « processus de reclassement » ;

19. *Prie* le PNUD de collaborer étroitement avec le PMF/FEM en vue d'en renforcer la gouvernance par multiples parties prenantes par le biais de ses comités directeurs mondiaux et nationaux ;

20. *Prie également* le PNUD d'améliorer et de privilégier l'innovation et les approches économiques à l'échelon des projets et des pays et de promouvoir de meilleures synergies entre les bureaux de pays du PNUD et le PMF/FEM, le but étant d'inscrire les résultats, les capacités et les bonnes volontés dans la durée.

11 juin 2021

2021/6

Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2020

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) en 2020 (DP/2021/24) ;

2. *Salue* les progrès accomplis par le FENU dans la mise en œuvre de son Cadre stratégique pour la période 2018-2021 ;

3. *Se félicite* de la volonté du Fonds de mettre en œuvre des solutions de financement innovantes et variées pour que nul ne soit laissé pour compte et de ce qu'il fait dans ce sens ;

4. *Note* que le Fonds joue un rôle de catalyseur s'agissant d'aider les pays les moins avancés à lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à s'en relever plus forts ;

5. *Réaffirme sa volonté* de soutenir les activités du Fonds, en assurant notamment le financement intégral de ses besoins en ressources tels qu'indiqués dans son Cadre stratégique pour la période 2018-2021, et notamment le financement de son fonds d'investissement à hauteur de 50 millions de dollars.

11 juin 2021

2021/7

Programme des Volontaires des Nations Unies : Rapport de l'Administrateur

Le Conseil d'administration,

1. *Encourage* le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) à continuer de promouvoir un climat propice au volontariat et à l'action des volontaires, le but étant d'inscrire les acquis du développement dans la durée ;

2. *Prend acte* des résultats obtenus par le programme en 2020, y compris la réaction rapide et efficace face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), tel qu'il ressort du rapport de l'Administrateur (DP/2021/25) ;

3. *Réaffirme* le rôle crucial du Fonds bénévole spécial dans l'exécution du cadre stratégique du programme pour la période 2018-2021 et la riposte à la COVID-19 et appelle tous les partenaires de développement en mesure de le faire à verser des contributions à ce fonds ;

4. *Félicite* le programme d'être bien inséré dans le système des Nations Unies, la preuve en étant qu'il coopère avec 60 organismes des Nations Unies ;

5. *Félicite* le programme pour les résultats obtenus conformément à son cadre stratégique 2018-2021, tel qu'il ressort de son évaluation indépendante et demande

d'élaborer son prochain cadre stratégique en s'inspirant de ses résultats organisationnels et en conformité avec la résolution 75/233 de l'Assemblée générale ;

6. *Demande* au programme de continuer, comme il a réussi à le faire, à opérer sa mutation numérique à l'occasion de son prochain cadre stratégique pour 2022-2025 et au-delà ;

7. *Prie* le programme de continuer de défendre vigoureusement la cause de l'inclusion des personnes handicapées ;

8. *Remercie* tous les Volontaires des Nations Unies pour leur contribution exceptionnelle en 2020 à la lutte contre la pandémie et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

11 juin 2021

2021/8

Mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 : Rapport de la Directrice exécutive

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* des documents qui constituent le rapport de la Directrice exécutive pour 2020 : DP/FPA/2021/4 (Partie I, Partie I/Add.1 et Partie II) ;

2. *Note avec satisfaction* les progrès accomplis par le FNUAP dans la réalisation des résultats de son plan stratégique pour la période 2018-2021, conformément au cadre intégré des résultats et d'allocation des ressources au cours de son avant-dernière année de mis en œuvre ;

3. *Note en s'en préoccupant* le déficit croissant de financement nécessaire pour réaliser les trois résultats transformateurs dictés par la COVID-19 et à cet égard, *invite* le FNUAP à établir d'ambitieuses mais prudentes projections de revenu, couplées à une stratégie de mobilisation de ressources pragmatique mais réalisable pour son prochain plan stratégique 2022-2025.

11 juin 2021

2021/9

Évaluation du FNUAP

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du présent rapport relatif à la fonction d'évaluation et du programme de travail et budget du Bureau de l'évaluation en 2021 ;

2. *Salue* les efforts faits par le FNUAP et les progrès qu'il a accomplis s'agissant de renforcer la fonction d'évaluation en l'adaptant sans cesse aux exigences de la riposte à la crise de la COVID-19, en concourant aux activités d'évaluation menées à l'échelle du système des Nations Unies et en encourageant les pays à se doter de capacités d'évaluation ;

3. *Réaffirme* le rôle de la fonction d'évaluation et souligne combien il importe pour le FNUAP de disposer de résultats d'évaluation indépendante de grande qualité dans le cadre de son plan stratégique pour 2018-2021, et l'intérêt qu'elle présente s'agissant d'arrêter son nouveau plan stratégique pour la période 2022-2025 et de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

4. *Encourage* le FNUAP à établir son cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources en conformité avec les lignes directrices applicables de

l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et le prie d'harmoniser, selon qu'il conviendra, son cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources avec d'autres entités des Nations Unies, l'accent devant être mis sur tous les niveaux de résultat et d'utiliser au maximum des indicateurs de résultat communs, le but étant de favoriser la contribution du système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement durable et de renforcer encore la fonction d'évaluation à l'échelle du système ;

5. *Prie* le FNUAP de lui présenter, en temps opportun, dans la perspective de sa deuxième session ordinaire de 2021, des renseignements plus détaillés sur son cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, y compris ses liens avec le dispositif de suivi et de notification de l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement des Nations Unies ;

6. *Encourage* le FNUAP à continuer d'accroître ses investissements en vue d'allouer à la fonction d'évaluation au moins 1,4 pour cent et jusqu'à 3 pour cent du montant total de ses dépenses de programmes, tel qu'indiqué dans sa politique d'évaluation de 2019.

11 juin 2021

2021/10

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration,

1. *Salue* la contribution que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a apportée en 2020 aux résultats opérationnels du système des Nations Unies, des gouvernements et d'autres partenaires en mettant à leur disposition des services d'appui à la gestion efficaces et des compétences techniques spécialisées efficaces, venant ainsi renforcer les moyens mis au service du développement durable ;

2. *Se félicite* des progrès accomplis par l'UNOPS dans l'exécution de son plan stratégique pour 2018-2021 ;

3. *Prend note* du rapport annuel contenant les recommandations du Corps commun d'inspection et des progrès accomplis s'agissant de donner suite aux recommandations qui concernent l'UNOPS ;

4. *Prend acte* des renseignements fournis concernant les progrès accomplis dans les activités d'investissement à impact social et environnemental qui intéressent les infrastructures durables dans les domaines relevant du mandat de l'UNOPS et *prie* ce dernier, en poursuivant son travail, de mieux rendre compte de ces activités ;

5. *Prend note* du concours que l'UNOPS a apporté aux activités de riposte et de relèvement face à la crise née de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

11 juin 2021

2021/11

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations et réponses de l'administration

Le Conseil d'administration,

1. *Se félicite* de l'action menée par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour remédier aux problèmes de gestion mis en évidence par les audits en 2020 ;

2. *Prend note avec satisfaction* de l'action menée pour mettre en œuvre les recommandations des auditeurs en suspens résultant de précédents rapports d'audit ;

3. *Se réjouit* de ce que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS aient fourni des renseignements sur les pertes financières dues à la fraude et encourage la direction du PNUD, du FNUAP et de l'UNOP à continuer d'affiner leurs dispositifs de lutte contre la fraude et d'améliorer leurs taux de recouvrement par suite de fraude ;

4. *Note* que la décision 2020/10 est encore en cours d'exécution et, à cet égard, invite les bureaux de l'audit interne et des investigations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à collaborer avec l'UNICEF, ONU-Femmes et le Programme alimentaire mondial afin d'harmoniser leurs définitions et leurs rapports concernant les questions d'audit et d'investigation et, le cas échéant, à lui présenter un aperçu plus cohérent des conclusions et résultats dégagés ;

5. *Encourage* les bureaux de l'audit interne et des investigations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à lui présenter les conclusions dégagées par le groupe de travail sur les rapports d'audit et les encourage à lui proposer une analyse des tendances à long terme des conclusions issues d'audits et d'investigations dans les rapports annuels qu'ils lui présentent ;

6. *Encourage* les bureaux de l'audit interne et des investigations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à continuer d'organiser, à l'intention des États Membres, selon qu'il conviendra, des séances d'information officielles, notamment avant la session annuelle du Conseil ;

En ce qui concerne le PNUD :

7. *Prend note* du rapport annuel du Bureau de l'audit et des investigations sur les activités d'audit et les investigations internes menées en 2020 (DP/2021/14) et ses annexes et de la réponse de l'administration audit rapport ;

8. *Rappelle* sa décision 2021/1, et encourage de nouveau le PNUD à continuer de mettre en œuvre sa propre stratégie de lutte contre la fraude et d'exécuter son plan d'action pour la gestion du risque de fraude et l'encourage une fois de plus à coordonner les mesures qu'il prend pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes avec celles que lui inspirent les conclusions du rapport d'audit du Bureau de l'audit et des investigations intitulé « Performance Audit of UNDP Global Environmental Facility (GEF) Management » ;

9. *Exprime* son soutien constant à la fonction d'audit interne d'investigation du PNUD ;

10. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation ;

11. *Constate* le nombre constant des recommandations d'audit qui intéressent la gestion des programmes, les achats et la gestion financière, y compris la gestion des partenaires d'exécution et encourage le PNUD à entreprendre sans désespérer de donner suite aux recommandations récurrentes ;

En ce qui concerne le FNUAP :

12. *Prend note* a) du rapport du Bureau des services d'audit et d'investigation sur les activités d'audit interne et d'investigation du FNUAP en 2020 (DP/FPA/2021/6) ; b) de l'opinion, fondée sur le périmètre d'intervention, concernant l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP (DP/FPA/2021/6/Add.1) ; et c) de la réponse de l'administration y relative, ainsi que du rapport du Comité consultatif de supervision ;

13. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultative de supervision (DP/FPA/2021/6/Add.2) ;

14. *Exprime* son soutien constant au renforcement des fonctions d'audit et d'investigation au sein du FNUAP, relève en s'en préoccupant le nombre d'investigations remontant à ces dernières années et invite l'administration du FNUAP à donner à la fonction d'investigation les moyens de sa mission afin de lui permettre d'en réduire la charge ;

15. *Prend acte en y souscrivant* de la participation du Bureau des services d'audit et d'investigation à des activités conjointes d'audit et d'investigation ;

16. *Relève* les notations attribuées aux audits achevés en 2020 et encourage l'administration à continuer d'œuvrer à appliquer les recommandations d'audit nouvelles et en suspens et à remédier aux problèmes qui suscitent des recommandations récurrentes ;

En ce qui concerne l'UNOPS :

17. *Prend note* du rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des investigations sur les activités d'audit interne et d'investigation menées en 2020 (DP/OPS/2021/2) et la réponse de l'administration ;

18. *Prend note* des progrès considérables accomplis dans l'application des recommandations des auditeurs ;

19. *Prend note* de ce que le Groupe de l'audit interne et des investigations respecte les normes internationales, tel que confirmé par une évaluation-qualité externe de sa fonction d'évaluation ;

20. *Prend note* de l'opinion, fondée sur le périmètre d'intervention, concernant l'adéquation et l'efficacité du dispositif de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'UNOPS (conformément à la décision 2015/13 du Conseil d'administration) ;

21. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit pour 2020 (présenté en application de la décision 2008/37 du Conseil d'administration).

11 juin 2021

2021/12

Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* des rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (DP/2021/15, DP/FPA/2021/7 et DP/OPS/2021/3) ;

2. *Note* les progrès accomplis par le Bureau de la déontologie du PNUD s'agissant d'asseoir une tradition de respect de la déontologie au PNUD ;

3. *Se félicite* des progrès que le Bureau de la déontologie du FNUAP ne cesse d'accomplir dans son travail ;

4. *Note* les progrès accomplis par le Bureau de la déontologie et de la conformité de l'UNOPS.

11 juin 2021

2021/13

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2021

Le Conseil d'administration,

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2021, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2021 ([DP/2021/L.2](#) et [Corr.1](#)) ;

Adopté le rapport de sa première session ordinaire de 2021 ([DP/2021/12](#)) ;

Débat consacré aux questions communes

Point 2

Point sur l'application de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale relative au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

Pris note du point sur l'application de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale relative au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement ;

Point 3

Audit interne et investigations

Adopté la décision 2021/11 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS relatifs aux activités d'audit interne et d'investigation et les réponses de l'administration ;

Point 4

Déontologie

Adopté la décision 2021/12 sur les rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ;

Point 5

Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel

Pris note des exposés présentés par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel ;

Débat consacré au PNUD

Point 6

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision 2021/4 relative à l'Examen cumulatif du plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 et le rapport annuel de l'Administrateur pour 2020 ;

Point 7
Égalité des genres au PNUD

Pris note du rapport annuel relatif à la mise en œuvre de la Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2018-2021 (DP/2021/17) ;

Point 8
Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Approuvé les programmes de pays du PNUD ci-après conformément à la décision 2014/7 :

Europe et Communauté d'États indépendants : Arménie (DP/DCP/ARM/5) ;

Amérique latine et Caraïbes : Argentine (DP/DCP/ARG/4) ;

Approuvé la troisième prolongation de trois mois du programme de pays de Madagascar (DP/2021/18) et la cinquième prolongation de six mois du programme de pays de la République arabe syrienne du 30 juin au 31 décembre 2021 (DP/2021/18/Add.1) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays de l'Iran (République islamique d'), de la Mongolie, de la République centrafricaine, de la République-Unie de Tanzanie, du Tchad et de la Zambie déjà approuvée par l'Administrateur (DP/2021/18) ;

Point 9
Évaluation

Adopté la décision 2021/5 sur l'évaluation du PNUD (couvrant le rapport annuel sur l'évaluation, l'évaluation du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 et la troisième évaluation conjointe du Programme de microfinancements pour l'environnement mondial et du PNUD) ;

Point 10
Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2021/6 concernant le rapport sur les résultats obtenus en 2020 ;

Point 11
Volontaires des Nations Unies

Adopté la décision 2021/7 relative au programme des Volontaires des Nations Unies : Rapport de l'Administrateur ;

Débat consacré au FNUAP

Point 12
Rapport annuel de la Directrice exécutive

Adopté la décision 2021/8 sur la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 : Rapport de la Directrice exécutive ;

Point 13
Évaluation

Adopté la décision 2021/9 sur l'évaluation du FNUAP ;

Point 14

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé le programme de pays suivant conformément à la décision 2014/7 :

Arménie ([DP/FPA/CPD/ARM/4/Rev.1](#)) ;

Approuvé la troisième prolongation de trois mois du programme de pays de Madagascar du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021 et le programme de pays de la République arabe syrienne du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021 ([DP/FPA/2021/3](#)) ;

Débat consacré à l'UNOPS

Point 15

Rapport annuel de la Directrice exécutive

Adopté la décision 2021/10 concernant le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

11 juin 2021

Plan de travail provisoire Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Deuxième session ordinaire de 2021

(30 août-2 septembre 2021, New York)

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
Lundi 30 août	10 heures- 13 heures	1	QUESTIONS D'ORGANISATION <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport de la session annuelle de 2021 Débat consacré au PNUD
			DIALOGUE INTERACTIF AVEC L'ADMINISTRATEUR
			2
	15 heures- 17 heures	3	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES <ul style="list-style-type: none"> • Plan de ressources intégré et projet de budget intégré du PNUD pour 2022-2025 • Rapport du CCQAB sur le plan de ressources intégré et le projet de budget intégré du PNUD pour 2022-2025 Débat consacré au FNUAP
Mardi 31 août	10 heures- 13 heures		DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE
		6	PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP POUR 2022-2025 <ul style="list-style-type: none"> • Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025
		15 heures- 17 heures	7
Mercredi 1^{er} septembre	10 heures- 13 heures		DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE
		10, 11	<ul style="list-style-type: none"> • Plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025 • Projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2022-2023 • Rapport du CCQAB sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2022-2023 • Rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes du système des Nations Unies en 2020 Débat consacré au PNUD (suite)
		15 heures- 17 heures	

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
		4	<p>DIALOGUE STRUCTURÉ SUR LE FINANCEMENT DU PNUD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dialogue structuré sur le financement des résultats du plan stratégique du PNUD • Examen annuel de la situation financière du Fonds d'équipement des Nations Unies en 2020 <p>Débat consacré au FNUAP (suite)</p>
Jeudi 2 septembre	10 heures- 13 heures	8	<p>DIALOGUE STRUCTURÉ SUR LE FINANCEMENT DU FNUAP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur le dialogue structuré consacré au financement du FNUAP en 2020-2021 <p>Débat consacré au FNUAP (suite)</p>
		9	<p>PROGRAMMES DE PAYS DU FNUAP ET QUESTIONS CONNEXES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et adoption de descriptifs de programme de pays • Prolongation de programmes de pays <p>Débat consacré au PNUD (suite)</p>
		5	<p>PROGRAMMES DE PAYS DU PNUD ET QUESTIONS CONNEXES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et adoption de descriptifs de programme de pays • Prolongation de programmes de pays
	15 heures- 16 heures	12	<p>QUESTIONS DIVERSES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de décisions
		1	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2022 • Adoption du plan de travail provisoire pour la première session ordinaire de 2022